

Projet de loi « Principes de la République » : non aux attaques contre les libertés !

Alors que le Sénat doit aujourd'hui terminer d'étudier la loi anciennement dite « séparatisme », le texte qui risque d'être adopté est encore plus nauséabond que le projet initial. Bien loin de nos principes républicains et constitutionnels, celui-ci cible directement l'Université et ses membres. L'UNEF appelle les sénateur·rice·s à se ressaisir en rejetant ce texte. Nous dénonçons le détournement des débats autour de l'Université sur des thématiques absurdes, éloignées du quotidien des étudiant·e·s et liberticides.

Un projet de loi liberticide : l'exécutif ne peut décider seul du sens de nos principes républicains !

L'UNEF dénonce depuis longtemps ce projet de loi dont les articles phares risquent, à l'inverse de son objectif, d'affaiblir nos principes républicains. Le respect des libertés censé être une des fiertés françaises, déjà piétiné par le projet de loi initial (avec le contrat d'engagement républicain par exemple), a été totalement écrasé par le Sénat. **Ainsi, la suppression de l'Observatoire de la Laïcité et son remplacement par un organisme plus directement dirigé par le Gouvernement est particulièrement dangereuse.** Nous dénonçons la volonté de laisser dans les mains seules de l'exécutif la définition de ce principe fondateur de notre République. Seule sa protection par une institution indépendante, garantira le respect effectif de la loi de 1905.

Des attaques scandaleuses, répressives et erronées contre le monde universitaire !

Lors des précédentes séances, le Sénat a adopté de nombreux amendements concernant l'Université tous plus abjects les uns que les autres. **L'interdiction des prières dans les lieux d'étude est un très bon exemple : notre représentation nationale se déshonore en voulant interdire une pratique qui n'en est même pas une !** Qui plus est, en ciblant explicitement les étudiant·e·s de confession musulmane, celle-ci stigmatise une partie de la population étudiante. Pourtant, si les salles de prière musulmanes sont loin d'être une pratique universitaire, les aumôneries, elles, existent bien et ne semblent pas poser problème à la majorité de nos sénateur·rice·s.

L'interdiction de listes dites "communautaires" aux élections étudiantes représente une énième attaque contre la communauté universitaire et s'en prend également à un problème inexistant. Le communautarisme est bien loin d'être une réalité et un danger dans nos établissements. Par ailleurs, **les termes de cet amendement sont tellement flous qu'il massacre la liberté associative en touchant des organisations telles que les associations d'étudiant·e·s étranger·e·s,** agissant au quotidien via des distributions alimentaires, de l'aide à l'accès aux droits ou encore de l'aide administrative pour les titres de séjour. Des associations, hier saluées pour leur travail pendant cette crise sanitaire, ne pourront plus se présenter aux élections (seules ou en coopérant avec d'autres).

Une répression syndicale et associative inacceptable

Dans le même sens, l'amendement intitulé « amendement UNEF », qui vise directement notre organisation, prolonge une polémique absurde et détestable, orchestrée par une partie de la classe politique, et notamment l'extrême-droite, sur des arguments fallacieux. **A nouveau, la représentation nationale s'est déshonorée en adoptant cet amendement. Tout d'abord par son intitulé, « UNEF »,**

alors que celui-ci cible en réalité des pratiques qui ne concernent pas notre organisation. Ensuite, par son contenu, puisque dissoudre des organisations qui ne s'organisent pas comme certain-e-s le souhaiteraient est tout simplement liberticide. La liberté associative est constitutionnelle, par cet amendement celle-ci a été totalement achevée par le Sénat. **Par ailleurs, cette tentative de répression syndicale ne prendra pas : dissoudre un syndicat étudiant historique comme l'UNEF, qui se bat chaque jour depuis plus d'un siècle pour l'émancipation des jeunes, contre la précarité et contre les discriminations, n'est pas une option en démocratie.**

La véritable urgence : la précarité étudiante et le sous-investissement à l'université

Le problème majeur actuel dans les universités, ce n'est ni les "étudiant-e-s musulman-e-s qui prieraient dans les universités", ni "l'islamo-gauchisme", ni les associations "communautaires". Les enjeux que notre représentation nationale doit traiter, ce sont la précarité financière, le manque de moyens criant pour nos établissements et la détresse psychologique de notre génération. Ces enjeux cruciaux devraient être ceux qui attirent réellement l'attention des sénateur-riche-s et du Gouvernement, qui ont refusé d'ouvrir le RSA aux jeunes de moins de 25 ans en insertion.

Détourner l'attention du manque cruel de mesures contre les difficultés financières des étudiant-e-s et du sous-investissement chronique dans les services publics comme les universités et les hôpitaux, et en profiter pour détruire les libertés gagnées au fil des siècles par le peuple français est tout simplement inacceptable. Nous appelons donc nos sénateur-riche-s à faire honneur à ces années de batailles en rejetant ce projet de loi.

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28 / presse@unef.fr